

Réunion du 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Etaient présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Dominique DUMAS, Marcelle MAYONADE, Martine SAIT-PAUL, Adeline JOAN-GRANGE, Anaïs FROMENT Fannie TUAILLON, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE

Membres absents et excusés :

- Mme Monique BARON
- Mr Pierre ROMIEU

Monsieur Bernard DUBEDAT est élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal de réunion

Approbation de l'ordre du jour : Unanimité

DELIBERATIONS

1) Taux d'imposition des taxes directes locales 2024

A la suite de la délibération du 12 avril 2024 portant sur les taux d'imposition des taxes directes locales 2024, nous avons reçu un courrier de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité nous demandant de corriger la taxe d'habitation que nous avons votée à 6 %.

Madame l'Adjointe chargée des finances explique la raison de ce rejet et présente le fonctionnement à appliquer pour décider de ce nouveau taux.

Le nouveau taux pour la taxe d'habitation est proposé à 5.52 %

Vote :

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau taux de la taxe d'habitation pour 2024.

Cette révision de ce taux entraine une diminution de recette de 2 827 € sur notre budget prévisionnel.

Pour information, la moyenne nationale de ce taux est de 24.45 % et de 18.55 % sur le département de l'Aveyron

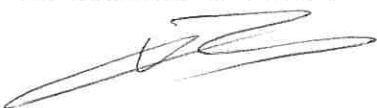
QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal :

A la suite de la réception du bulletin municipal 2024, une discussion s'en est suivie sur la modalité de distribution de ce bulletin. Il a été décidé de le distribuer aux portes à porte dans le bourg et de le distribuer dans les boites aux lettres en campagne.

Séance close à 19 heures

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,

